

COMMUNE DE CAPPELLE EN PEVELE

SÉANCE DU 02 MARS 2018
CONVOCATION DU 20 FÉVRIER 2018

Le 02 Mars 2018, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du conseil en mairie de Cappelle-en-Pévèle.

Présidence de Monsieur Bernard CHOCRAUX, Maire.
Nombre de Conseillers : 17

PRÉSENTS :

M CHOCRAUX, Mme DEFFRENNES, M RUCHOT, M DHAINAUT, M ROCHE, M CORDI,
Mme GELEZ, Mme DAVERGNE, Mme DA SILVA, M DESPREZ, M LAGANGA, Mme
CARLIER, Mme SINIARSKI

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme PREVOT à Mme DA SILVA
Mme CARNEAU à Mme DAVERGNE
Mme CUVELIER à M CHOCRAUX

ABSENT :

M VANTHOURNOUT

Secrétaire de séance : Madame DEFFRENNES Denise

DÉLIBÉRATION N°10/2018

**Adhésion au groupement de commandes pour la passation d'un marché relatif à
l'installation d'un système de Gestion Technique
des Bâtiments dans le cadre de la gestion énergétique des bâtiments.**

Vu les dispositions des articles 28 et 101.3° de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu les dispositions du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu les dispositions de l'article L1414-3 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que la Communauté de Communes Pévèle Carembault a proposé de constituer un groupement de commandes pour la passation d'un marché public relatif à l'installation de la gestion technique des bâtiments, c'est-à-dire de la domotique, dans les bâtiments des communes dans le cadre de la gestion énergétique des bâtiments.

Considérant que la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT serait coordonnateur de ce groupement de commandes.

Et que la commission d'appel d'offres serait celle du coordonnateur.

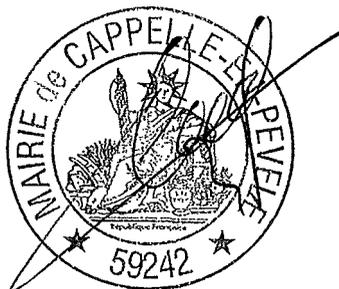
DÉCIDE par 16 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION

Sur 16 Votants

- D'adhérer au groupement de commandes pour la passation d'un marché public relatif à l'installation de la gestion technique des bâtiments.
- D'autoriser son Maire à signer la convention constitutive de groupement de commandes pour la gestion technique des bâtiments, et tout document afférent à ce dossier.
- D'autoriser le représentant du coordonnateur à signer le marché.

Ainsi fait et délibéré
Les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme

Le Maire,
Bernard CHOCRAUX



DATE DE PUBLICATION : 05/03/2018

DATE DE TRANSMISSION AU PRÉFET : 05/03/2018

Séance du Conseil Municipal du 02 mars 2018

2 / 2